

Direction Générale des Douanes



Abidjan, le

**NOTE D'INFORMATION N° 04 /DGD/DU 08 JAN 2015**  
**(DIFFUSION GENERALE)**

**Objet : Contreseing obligatoire des attestations  
d'exonération par la tutelle.**

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers, que les attestations d'exonération, produites par les bénéficiaires conventionnels, doivent obligatoirement comporter en plus de la signature du requérant, celle de leur organisme de tutelle (Ministère etc..) sous peine d'être rejetées.

Cette mesure vise essentiellement à sauvegarder les intérêts du Trésor Public et à renforcer la traçabilité des exonérations accordées par le service.

Toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

**Ampliations :**

- Premier Ministre
- MPMB/CAB
- MCAPPME
- Min. Industrie
- Syndicat des Transitaires
- FNISCI
- Webb Fontaine
- Toutes Directions Douane
- SICTA
- CI Logistique.



**Colonel. Major. ISSA GOULIBALY**  
Administrateur Général des Services Financiers  
Officier de l'Ordre National